

COMPTE RENDU DE L'AUDIENCE avec Mr GASTINNE, MAIRE DU HAVRE, le 09/03/2020

Dominique Saint Martin, Mélanie Dhaussy SNICS FSU.

Mr Gastinne, maire du Havre, conseiller régional.

Présentation des représentants du SNICS FSU, syndicat majoritaire des infirmiers de l'EN, affilié à la FSU.

Le SNICS FSU expose la problématique : la circulaire du 15 janvier d'Edouard Philippe, l'enquête de la cour des comptes, la crainte de la décentralisation, qui ne rencontre pas l'adhésion des infirmiers.

Le SNICS FSU évoque la circulaire des missions de 2015, et l'arrêté de novembre 2015.

La mission première est l'accueil, exposition des chiffres de consultations dans l'académie, des besoins des élèves. (enquête SNICS FSU Rouen)

Le SNICS FSU explique le rôle de l'infirmier dans les établissements : accueil, écoute, soins, liens avec les équipes, avec les familles, orientation après le diagnostic infirmier, spécificité de la profession (médicaments, contraception, test de grossesse...) , autonomie dans la prise en charge, secret professionnel, membre de l'équipe éducative (commissions de suivi), hiérarchie du chef d'établissement, éducation à la santé (CESC et conseils individuels) gestion des urgences, prise en charge des élèves à besoins particuliers et liens avec les enseignants, prise en charge des accidents ou des malaises des personnels.

Mr GASTINNE demande si c'est une préconisation ou une orientation politique. Le SNICS FSU précise que c'est une orientation politique, sans concertation des organisations syndicales.

Il sous entend que les régions ne sont pas à l'initiative de cette demande.

Qui est à l'initiative ? Le SNICS FSU expose la vision médico-centrée de certains élus. (cf les audiences de l'an dernier sur la loi de confiance)

Le SNICS FSU évoque le positionnement des syndicats de médecins, les bilans de 6 ans qui ne sont pas suffisamment réalisés. Mr GASTINNE parle de la problématique des effectifs des médecins, nous donnons les chiffres des médecins de l'académie, et des élèves de 6 ans à voir/jour par chaque médecin : dans le 76, 8 élèves, dans le 27, 7 élèves.

Le SNICS FSU expose le risque de passer sous la hiérarchie médicale pour « assister » les médecins scolaires dans la réalisation de leurs missions. Il évoque les infirmiers « à responsabilité » (IPA), nous rappelons que les missions des IPA sont toujours sous responsabilité médicale (protocole).

Nous évoquons les Groupes de travaux tels que « Cheers » sur le territoire du Havre, il dit qu'il fait partie du dispositif, que la prise en charge médicale des étudiants est déficiente (Sciences Po, EMN n'ont pas de services de santé) Nous sommes d'accord avec le fait que les étudiants ont des besoins en santé, mais nous insistons sur le fait que ce n'est pas aux Infirmiers de l'EN de pallier à cela, le risque étant la sortie des établissements pour réaliser des missions « ponctuelles » dans des centres médico-scolaires. (dépistages de masse, vaccination, accueil d'étudiants...etc..) et la perte de sens de nos missions.

Nous lui demandons de se positionner : il déclare avoir conscience de la nécessité que les infirmiers restent dans les établissements, nous lui faisons préciser « sous la tutelle de l'Éducation Nationale » et sous la hiérarchie des chefs d'établissements.

Mr GASTINNE valide le maintien des infirmiers dans les établissements sous la hiérarchie des chefs d'établissements.

Il s'opposera à une hiérarchie médicale.

Il s'engage à évoquer cela avec Edouard Philippe, qu'il voit plusieurs fois par semaine pour la campagne des municipales. Nous lui transmettrons par mail les statistiques nationales et la circulaire du 15.01.20. (dont il n'a pas eu connaissance selon lui)

Il nous incite à nous rapprocher de Mme Firmin Le Bodo, députée, et pharmacienne. Nous lui faisons part du fait que tous les députés ont été sollicités.

Il évoquera cela avec le président du conseil régional. Nous précisons que nous l'avons contacté sans retour pour le moment.